

CCAS DE CHAMBERY
LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt mai à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres en date du 13 mai 2026, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. Thierry REPENTIN, Président du CCAS.

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N°	TITRE	VOTE
1.1	ELECTION DU VICE - PRESIDENT	Mis aux voix, le rapport est adopté à la majorité absolue
1.2	ELECTION DU VICE - PRESIDENT DELEGUE	Mis aux voix, le rapport est adopté à la majorité absolue
1.3	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.4	CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT ET DESIGNATION DE SES MEMBRES	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.5	CREATION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DESIGNATION DE SES MEMBRES	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.6	CREATION DE LA COMMISSION D'AIDES D'URGENCE ET DELEGATION EN MATIERE D'AIDES D'URGENCE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.7	ADOPTION DU REGLEMENT DES INSTANCES DELEGATAIRES	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.8	DELEGATIONS DE POUVOIR ET DE SIGNATURE CONSENTIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.9	REPRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.10	REPRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU SEIN DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES CCAS	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.11	RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNCCAS : CANDIDATURE POUR CONSTITUER LE COMITE DES 100 ELECTEURS	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 MARS 2026	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité

◆ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 MARS 2026 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance est clôturée à 15h50

Publié et affiché à Chambéry, le **01 JUIN 2026**

Le Maire, Président du C.C.A.S.